



Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02026822

HAL Id: hceres-02026822

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026822>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la Vie et de la Santé

Établissement déposant : Ecole de sage-femme, SCHILTIGHEIM

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) comprend trois années d'études (six semestres) correspondant au grade de licence conférant 180 crédits européens (ECTS). La première année correspond à la première année commune aux études de santé (PACES). Pour la PACES les cours magistraux sont dispensés soit sur le site Médecine du centre ville, soit sur le site Pharmacie à Illkirch. Ils sont filmés et retransmis simultanément sur grand écran par vidéoprojection dans neuf salles d'enseignement réparties sur quatre sites.

Le programme de la PACES est conforme au programme national avec sept unité d'enseignement (UE) dans le tronc commun et l'UE 8 spécifique à chaque filière (médecine, odontologie, pharmacie, rééducation et sage-femme), dont le choix est établi au début du second semestre. Une ou plusieurs UE spécifiques peuvent être choisies (médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme, rééducation).

Les deux années suivantes (DFGSMa 2 et 3) se déroulent à l'école de sages-femmes. Après le DFGSMa, la plupart des étudiants intègrent le Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa).

Le programme du DFGSMa à l'école de sages-femmes de Strasbourg suit les textes officiels (arrêté du 19 juillet 2011) et est basé sur le référentiel métier et des compétences de 2010 en mettant l'étudiant au centre du dispositif ce qui se traduit concrètement par un suivi individuel dont la mise en place est favorisée par des effectifs limités dans chaque promotion : *numerus clausus* à 30 avec des effectifs lors des examens portés à 43 environ par le système des dettes entre la deuxième et troisième année.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

La PACES propose un enseignement en tronc commun réparti sur les deux semestres et une UE spécifique à chaque filière de santé : médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. De plus, les étudiants souhaitant suivre une formation de rééducation (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité) doivent obligatoirement s'inscrire à une des filières de PACES en plus d'une UE spécifique à cette formation.

Les étudiants peuvent s'inscrire de une à cinq filières pour un volume horaire annuel de cours allant en moyenne de 396 heures pour une filière, à 513 heures pour cinq filières. La mutualisation de certains enseignements des UE et l'organisation des épreuves du concours ont été mises en place pour permettre aux étudiants le souhaitant de s'inscrire à plusieurs filières. Cependant, on note un déséquilibre dans les volumes horaires de l'UE spécifique selon la filière. Ainsi, l'UE spécifique médecine comporte 55 heures et celle d'odontologie 69 heures, ce qui est inhabituel et questionne sur l'égalité des parcours.

Les enseignements sont bien répartis sur les deux semestres et les étudiants disposent d'un enseignement magistral avec retransmission simultanée dans neuf salles d'enseignement.

La répartition des étudiants pour l'enseignement magistral présentiel ou en vidéo-transmission n'est pas précisée dans le dossier. Un enseignement dirigé est également dispensé dans presque toutes les matières (sauf UE 7 santé publique et UE5) correspondant à 12,5% du volume total de cours au premier semestre et de 9,6% au second semestre. L'organisation matérielle des épreuves du concours est bien décrite. Les épreuves sont soit des questions à choix multiple (QCM), soit des questions à choix double (QCD) et/ou des questions rédactionnelles courtes (RC). Le document ne précise pas comment ces différents types d'épreuves se répartissent selon les UE. De même, les modalités de correction des épreuves ne sont pas décrites et les jurys de correction ne sont pas explicités. Il est cependant intéressant de noter qu'après la levée d'anonymat, suite à la publication des résultats des épreuves du concours au premier et au deuxième semestre, les étudiants peuvent obtenir auprès des enseignants un commentaire pédagogique de leurs copies.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les enseignants de la faculté de Médecine en collaboration avec ceux de la faculté de Pharmacie organisent depuis 2012 une autoévaluation destinée aux futurs bacheliers, candidats à l'entrée en PACES. Ce dispositif est intéressant par rapport à son objectif qui est de permettre aux candidats à la PACES de s'autoévaluer par rapport aux prérequis de la formation avant de s'engager dans ces études de santé. 500 bacheliers ont participé à cette autoévaluation en 2016. Il est dommage de ne disposer d'aucun résultat chiffré sur les résultats afin d'apprécier le niveau des lycéens évalués par rapport aux prérequis de la PACES.

Par ailleurs, il est fait mention dans le document des journées des universités et d'une journée « portes ouvertes », sans plus d'information sur l'implication des enseignants de la formation à ces événements. On ne dispose pas d'information sur un éventuel site internet mis à disposition des lycéens ou des étudiants pour obtenir des informations sur la formation.

Un tutorat est organisé pour les étudiants de PACES par les étudiants de deuxième année des quatre filières. Il n'est pas précisé s'il est ouvert à tous les étudiants et aucune indication n'est fournie dans le document sur un éventuel encadrement du tutorat par des universitaires. Des examens et un concours blanc sont organisés pendant l'année universitaire, les enseignants fournissant les questions posées au concours blanc dont les épreuves sont ensuite corrigées par les tuteurs. Le dossier n'apporte pas de renseignement sur l'efficacité du système de tutorat pour la réussite au concours PACES.

On ne retrouve pas de renseignements sur d'éventuels dispositifs mis en place pour les étudiants en difficultés d'apprentissage au cours de leur PACES. Certains étudiants peuvent être exclus de la PACES à l'issue du premier semestre (absents non excusés au concours par exemple). Les réorientations font l'objet de conventions avec d'autres composantes de l'université de Strasbourg (deuxième année de licence, prépa à l'école d'ingénieurs Polytech pour les étudiants reçus-collés ayant validé 60 ECTS mais non classés en rang utile pour un choix de filière) et orientation pour tous les collés vers les formations en *Sciences de la vie* ou *Chimie*. Il n'est pas fait mention de la manière dont les étudiants sont informés des possibilités de réorientations qui leur sont offertes en fonction de leurs résultats au concours. Aucune donnée chiffrée n'est disponible dans le dossier pour savoir où les étudiants se réorientent majoritairement.

La possibilité pour les étudiants réorientés de se réinscrire en PACES, après validation des ECTS requis dans d'autres filières, est offerte mais on ne sait pas combien d'étudiants sont concernés par ce dispositif.

Dans l'ensemble, le dossier ne donne pas d'informations pour évaluer les éventuels dispositifs mis en place pour l'aide aux étudiants et en particulier sur ceux ayant des contraintes particulières (situation de handicap, salariés, sportifs) ce qui ne permet pas d'apprécier l'égalité des chances des étudiants dans leur parcours au sein de la formation.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les cinq dernières années (1759 en 2011 et 1751 en 2015) avec un taux de réussite dans une des quatre filières PACES de 24,8% qui se situe dans la moyenne nationale. La proportion de primant (204) et de redoublants (227) est presque identique (47,8% et 52,2% respectivement sur le nombre total d'admissibles au concours, classés en rang utile pour une des quatre filières).

37% des étudiants inscrits en PACES ne s'inscrivent qu'à une seule des filières santé et ces étudiants sont majoritairement des étudiants inscrits pour la première fois au concours (87%). Seuls 71 étudiants sur les 1751 en PACES se sont inscrits à toutes les filières de la formation. Il est impossible d'apprécier dans le document fourni si la filière retenue par l'étudiant classé en rang utile et qui a suivi plusieurs filières est un choix par défaut ou par choix principal.

Aucune donnée n'est apportée dans le dossier fourni sur l'origine des étudiants ou la mention de leur baccalauréat. Le manque de statistiques sur les effectifs dans le document ne permet pas de faire un lien avec la filière choisie par l'étudiant.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Pour la filière SMA, le nombre d'étudiants admis (*numerus clausus*) est stable entre 30 et 31 (7 à 10% du nombre d'étudiants inscrits dans la filière entre 2011 et 2015 avec un taux d'inscription dans la filière variant de 17 à 24% des étudiants en PACES).

Le dossier ne permet pas de connaître le nombre des étudiants choisissant prioritairement la filière maïeutique mais 57/422 ne sont inscrits que dans la filière maïeutique (12,9%). On peut supposer sans pouvoir l'affirmer que dans la majorité des cas les admissions en maïeutique correspondent à un deuxième choix. Il serait intéressant de connaître les résultats des étudiants en fonction du choix initial dans les filières.
Le dossier ne permet pas de connaître le nombre d'étudiants se présentant in fine aux examens de la filière maïeutique (rapporté au nombre d'inscrits).

Pilotage de la PACES

On ne dispose pour l'évaluation que de la liste nominative des enseignants sans aucune information sur le nombre d'heures assurées par chacun, leur discipline respective ou leur responsabilité pédagogique dans le pilotage de la PACES. Il n'est pas possible d'évaluer la pertinence du pilotage de la formation. Le document n'apporte qu'une information minimale sur la constitution des jurys à savoir qu'il est composé d'un enseignant de chaque UE mais sans aucune autre information comme en particulier la part des enseignants de chaque filière à ce jury, ou qui en est le président. Une évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants de PACES mais le document ne donne aucun résultat de cette évaluation et de son impact sur l'organisation de la formation. Il n'existe ni auto-évaluation, ni conseil de perfectionnement, ce qui est très regrettable et qui explique sans doute la qualité très insuffisante du document fourni et les importantes lacunes qui ont rendu difficile l'évaluation de la formation. Le document ne met pas en valeur les possibles qualités de la formation car les données fournies sont trop lacunaires voire inexistantes dans certaines rubriques.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les deux années suivant la PACES (DFGSMa 2 et 3) se déroulent à l'école de sages-femmes qui est installée dans les locaux de la maternité du centre médico-chirurgical obstétrique (CMCO) à Schiltigheim et est administrée par les Hôpitaux universitaires de Strasbourg. Après le DFGSMa, la plupart des étudiants intègrent le DFASMa.
Le cursus est composé de quatre semestres comprenant des UE cliniques (stages) et des UE théoriques en alternance à temps plein (UE communes 90% et 10% d'UE librement choisies comprenant des UE de master de recherche). Les objectifs attendus pour chaque UE sont présentés aux étudiants à l'aide de supports variés (papier, oral, plateforme électronique Claroline). Les objectifs suivent le programme des textes officiels (arrêté du 19 juillet 2011) qui repose sur le référentiel métier et des compétences de 2010 en plaçant l'étudiant au centre du dispositif. La formation prévoit également l'acquisition de compétences transversales et additionnelles nombreuses obligatoires ou facultatives (communication, anglais, formation à la recherche et à la pédagogie, attestation de formation aux gestes et soins d'urgences niveau 1 et certificat informatique et internet (C2i) niveau1). La formation se caractérise par une véritable volonté d'organiser le *curriculum* en fonction des compétences attendues et non sur une juxtaposition des différentes disciplines. De nombreuses méthodes pédagogiques innovantes sont utilisées pour l'acquisition des compétences : jeux de rôle, techniques de simulation basse et haute fidélités, cartes conceptuelles, classe inversée, méthode d'intégration guidée par le groupe (MIGG).

Dispositifs d'aide à la réussite

L'aide à la réussite s'appuie sur différents dispositifs. Le premier concerne la diffusion de l'information sur l'organisation et le déroulement des études. Il repose avant la rentrée en DFGSMa 2 sur une réunion d'information générale qui est suivie d'un entretien individuel focalisé sur l'étudiant (activités, centres d'intérêt, expériences de vie et ceci afin d'optimiser par la suite le suivi de l'étudiant). Lors de la journée de rentrée un guide est mis en ligne et un déjeuner d'accueil est organisé avec présentation d'un enseignant référent de la promotion. Le suivi personnalisé de chaque étudiant est favorisé par un tutorat d'accueil (parrainage), un tutorat d'accompagnement pour les étudiants en difficulté (entretien avec la directrice et l'équipe enseignante) et un carnet de stage. L'ensemble du dispositif d'aide repose donc principalement sur un encadrement individualisé fondé sur l'intégration au sein de l'école et le compagnonnage par les pairs.

Les étudiants de DFGSma 2 ont la possibilité de passer en année supérieure avec sept ECTS de dette, ce qui ne semble pas freiner les étudiants concernés dans la validation du DFGSma en fin de troisième année par la suite (un seul redoublement entre les deuxième et troisième années en 2015-2016).

La possibilité des passerelles entrantes et sortantes prévues par les arrêtés du 26 juillet 2010 est offerte aux étudiants : en fin de DFGSma un étudiant peut prétendre intégrer une deuxième année des études de santé (Médecine, Pharmacie et Odontologie) mais ces passerelles sont peu utilisées (deux passerelles entrantes hors profession de santé et aucune issue des professions médicales, et deux sortantes).

Pilotage de la formation

L'école est dotée d'un Conseil technique qui se réunit deux fois par an ; il est composé de représentants institutionnels pour la présidence et la vice-présidence (agence régionale de la santé et faculté de Médecine), d'une directrice sage-femme et de son adjoint, d'un directeur technique et de l'enseignement (professeur des universités-praticien hospitalier - PU-PH - en gynécologie-obstétrique), de sept sages-femmes enseignantes dont cinq détentrices d'un master, de deux représentants des professeurs enseignants à l'école (un pédiatre, et une sage-femme libérale) et d'une étudiante déléguée. Des réunions bimensuelles entre les sages-femmes enseignantes sont réalisées en présence du directeur technique pour rapporter les problèmes organisationnels, établir les bilans de fin d'année et analyser les résultats des enquêtes d'évaluation menées auprès des étudiants. Le comité joue un rôle organisationnel central et propose des axes d'amélioration pouvant porter sur le fonctionnement et les enseignements (contenu, modalités d'examens). La structure de pilotage est parfaitement cohérente avec les objectifs de la formation, néanmoins il semble que ce comité pourrait intégrer des représentants de structures de recherche pour aider au développement des activités scientifiques en vue du DFGSma.

Dans le dossier les responsables des différents UE du tronc commun ne sont pas clairement identifiés.

Une évaluation des stages et des UE théoriques par les étudiants est mise en place de manière anonyme par voie électronique mais la totalité des UE et des stages n'est pas évaluée chaque année. Le suivi de compétence de l'étudiant repose sur la constitution d'un carnet de stage permettant le suivi de la progression. Ce dispositif souffre de l'absence dans certains établissements de sages-femmes référentes.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les données présentées intègrent les années de la réforme. Les promotions sont de petites tailles, ce qui favorise l'encadrement individualisé et conduit à la très bonne réussite des étudiants. Ainsi, peu d'étudiants interrompent leurs études entre la deuxième et la troisième année (deux en cinq ans, sur des promotions de 30 à 35 environ).

La plupart des étudiants ayant validé le DFGSma entrent ensuite dans le DFASMA (quatre interruptions d'études en cinq ans en fin de DFGSma avec demandes de passerelles sortantes).

Les connaissances des étudiants sont évaluées par des contrôles continus reposant sur différentes modalités et une session d'examens par semestre.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

Pour la PACES

- Autoévaluation des lycéens avant l'inscription en PACES.

Pour les deuxième et troisième années

- Le suivi des étudiants est bien conduit. L'encadrement individuel et personnalisé est associé à une très bonne réussite des étudiants.
- L'enseignement plurimodal avec notamment l'introduction de la simulation.
- De nombreuses UE libres.

- L'école de sage-femme est parfaitement intégrée à son environnement hospitalo-universitaire grâce à son positionnement géographique et la structure de son conseil technique.
- Le pilotage en continu avec des réunions bimensuelles.

Points faibles :

Pour les deuxième et troisième années

- Le dossier ne fait pas mention des responsables coordonnateurs des UE.

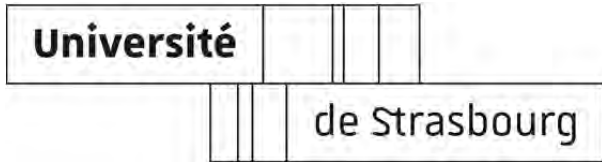
Avis global et recommandations :

Le dossier est de bonne qualité et la formation présentée a parfaitement sa place dans le champ *Sciences de la vie et de la santé*.

L'absence de référents sur certains terrains de stage est soulignée dans le dossier et elle est, indiscutablement, préjudiciable à l'évaluation du socle des connaissances des étudiants qui est un des objectifs prioritairement visés par le DFGSMa.

Afin de faciliter l'implication de sages-femmes dans l'encadrement d'étudiants, l'école peut proposer aux unités d'accueil d'intégrer cette activité au programme de développement professionnel continu (DPC) pour les maîtres de stage (document Haute autorité de santé de mai 2014 portant sur l'évaluation et l'amélioration des pratiques). L'identification de référents de stage doit être un préalable à l'ouverture des postes sur ces terrains de stage. Les compétences des sages-femmes ont évolué et peut être faudrait-il renforcer l'implication des étudiantes dans les services de gynécologie.

Observations de l'établissement



Diplôme de formation générale (DFG)
en Sciences maïeutiques

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN
Président

Strasbourg, le 7/06/2017

Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr